

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,

CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS » à 18 Compartiments, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 1.060.268.880,30 y compris une perte nette de DH (15.306.869,09).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit Fonds, pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

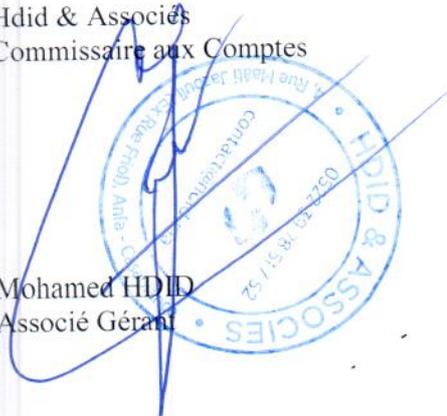
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	21.597.295,30	14.671.295,22	6.926.000,08	10.008.914,74
Créances titrisées	1.120.881.402,00	113.514.465,00	1.007.366.937,00	1.013.791.609,00
Valeurs nominales	1.120.881.402,00	113.514.465,00	1.007.366.937,00	1.013.791.609,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en	44.022.351,45	-	44.022.351,45	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-
Trésorerie -actif-	1.953.591,77	-	1.953.591,77	51.675.684,64
Total	1.144.432.289,07	241.700.225,22	1.060.268.880,30	1.075.604.143,43

PASSIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	58.359.227,08
Résultat de l'exercice	-	141.591.737,14	-	83.232.517,88
Fonds de garantie	-	15.306.869,09	-	-
Provisions pour risques et charges	-	4.813.619,08	-	4.813.619,08
Parts et obligations spécifiques	-	360.000,00	-	360.000,00
Valeurs nominales	-	360.000,00	-	360.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	1.210.551.400,00	-	1.210.551.400,00
Valeurs nominales	-	1.210.551.400,00	-	1.210.551.400,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	984.787,45	-	1.013.849,61
Fournisseurs	-	457.680,00	-	457.020,00
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	1.060.268.880,30	1.060.268.880,30	1.060.268.880,30	1.075.604.143,73

COMPTÉ DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	528.197,67	1.137.488,45
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	14.808.127,00	3.265.340,00
Total des produits (A)	15.336.324,67	4.402.828,45
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	6.327.480,10	6.715.201,79
Dotations aux amortissements	3.082.914,66	3.082.914,66
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	2.166.190,00	2.662.409,77
Autres dotations	19.066.609,00	75.174.820,11
Total des charges (B)	30.643.193,76	87.635.346,33
Résultat (A-B)	- 15.306.869,09	- 83.232.517,88

FT DOMUS

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	528.197,67	1.137.496,57
Charges financières	-	-
Marge financière brute	528.197,67	1.137.496,57
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	6.424.672,00	74.571.889,88
Marge financière nette	5.896.474,33	73.434.393,31
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	9.410.394,76	9.798.116,45
Résultat de l'exercice	15.306.869,09	83.232.509,76

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX I »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 62.193.821,85 y compris une perte nette de DH (632.259,67).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Frais préliminaires	1 317 430,79	894 946,13	610 541,85
Créances titrisées	68 269 678,00	8 858 678,00	59 411 000,00
Valeurs nominales	68 269 678,00	8 858 678,00	59 411 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	2 286 875,40	-	2 799 514,16
Titres et valeurs de placement	-	-	7 275,74
Trésorerie -actif-	73 461,79	-	-
Total	71 947 445,98	9 753 624,13	62 828 331,75

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Résultats antérieurs	-	-	4 180 911,78
Résultat de l'exercice	-	11 245 504,43	7 064 592,65
Fonds de garantie	-	632 259,67	-
Provisions pour risques et charges	-	195 930,00	195 930,00
Parts et obligations spécifiques	-	20 000,00	20 000,00
Valeurs nominales	-	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	73 731 300,00	73 731 300,00
Valeurs nominales	-	73 731 300,00	73 731 300,00
Ecart d'émission	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Dettes diverses	-	59 275,95	61 626,18
Fournisseurs	-	65 080,00	64 980,00
Dettes de trésorerie	-	-	-
Total	62 193 821,85	62 193 821,85	62 828 331,75

FT DOMUS CPT LIX I

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	27 568,84	62 397,04
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	227 310,00	195 930,00
Total des produits (A)	254 878,84	258 327,04

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	471 771,32	518 380,36
Dotations aux amortissements	188 057,19	188 057,19
Dotations aux provisions		
Pour risques et charges	227 310,00	195 930,00
Autres dotations	-	6 420 552,14
Total des charges (B)	887 138,51	7 322 919,69
Résultat (A-B)	- 632 259,67	- 7 064 592,65

FT DOMUS CPT LIX I

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers		
Charges financières	27 568,84	62 397,04
Marge financière brute		
Récupération des créances	27 568,84	62 397,04
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
Marge financière nette		
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	659 828,51	706 437,55
Résultat de l'exercice	632 259,67	7 064 592,65



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX II »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 74.819.058,16 y compris une perte nette de DH (1.007.914,87).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX II

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1.596.664,42	1.084.632,82	512.031,60	739.948,11
Créances titrisées	82.781.776,00	10.371.776,00	72.410.000,00	72.410.000,00
Valeurs nominales	82.781.776,00	10.371.776,00	72.410.000,00	72.410.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	1.829.500,32	-	1.829.500,32	2.672.880,24
Titres et valeurs de placement	-	-	-	6.932,47
Trésorerie -actif-	67.526,24	-	67.526,24	75.829.760,82
Total	86.275.466,98	11.456.408,82	74.819.058,16	75.829.760,82

PASSIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	14.214.422,08	-	5.362.875,50
Résultat de l'exercice	-	1.007.914,87	-	8.851.546,58
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	469.600,00	-	469.600,00
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	-	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	89.404.400,00	-	89.404.400,00
Valeurs nominales	-	89.404.400,00	-	89.404.400,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	71.355,11	-	74.222,90
Fournisseurs	-	76.040,00	-	75.960,00
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	74.819.058,16	74.819.058,16	74.819.058,16	75.829.760,82

FT DOMUS CPT LIX II

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	23.151,37	60.524,52
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	506.310,00	469.600,00
Total des produits (A)	529.461,37	530.124,52

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	803.149,73	858.284,55
Dotations aux amortissements	227.916,51	227.916,51
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	506.310,00	469.600,00
Autres dotations	-	7.825.870,04
Total des charges (B)	1.537.376,24	9.381.671,10
Résultat (A-B)	- 1.007.914,87	- 8.851.546,58

FT DOMUS CPT LIX II

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	23.151,37	60.524,52
Charges financières	-	-
Marge financière brute	23.151,37	60.524,52
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	7.825.870,04
Marge financière nette	23.151,37	7.765.345,52
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	1.031.066,24	1.086.201,06
Résultat de l'exercice	- 1.007.914,87	- 8.851.546,58

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX III »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 50.750.853,89 y compris une perte nette de DH (676.670,19).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX III

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	1.106.358,62	751.562,35	354.796,27	512.723,88
Créances titrisées	57.286.109,00	8.287.109,00	48.999.000,00	48.999.000,00
Valeurs nominales	57.286.109,00	8.287.109,00	48.999.000,00	48.999.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	1.257.781,47	-	1.257.781,47	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	-	-	-	1.910.815,40
Titres et valeurs de placement	139.276,15	-	139.276,15	6.880,45
Trésorerie -actif-	59.789.525,24	9.038.671,35	50.750.853,89	51.429.419,73
Total				

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Résultats antérieurs	-	-	-	4.887.338,73
Résultat de l'exercice	-	10.865.463,46	10.865.463,46	5.978.124,73
Fonds de garantie	-	676.670,19	676.670,19	-
Provisions pour risques et charges	-	303.630,00	303.630,00	303.630,00
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	61.868.900,00	61.868.900,00	61.868.900,00
Valeurs nominales	-	61.868.900,00	61.868.900,00	61.868.900,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	50.977,54	50.977,54	52.913,19
Fournisseurs	-	49.480,00	49.480,00	49.440,00
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total		50.750.853,89	50.750.853,89	51.429.419,73

FT DOMUS CPT LIX III

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	43.149,35
Autres produits financiers	16.897,42	-
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	327.510,00	303.630,00
Total des produits (A)	344.407,42	346.779,35

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	535.640,00	571.912,69
Dotations aux amortissements	157.927,61	157.927,61
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	327.510,00	303.630,00
Autres dotations	-	5.291.433,78
Total des charges (B)	1.021.077,61	6.324.904,08
Résultat (A-B)	- 676.670,19	- 5.978.124,73

FT DOMUS CPT LIX III

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	16.897,42	43.149,35
Charges financières	-	-
Marge financière brute	16.897,42	43.149,35
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	5.291.433,78
Marge financière nette	16.897,42	5.248.284,43
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	693.567,61	729.840,30
Résultat de l'exercice	-	5.978.124,73

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 59.605.062,86 y compris une perte nette de DH (778.954,50).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

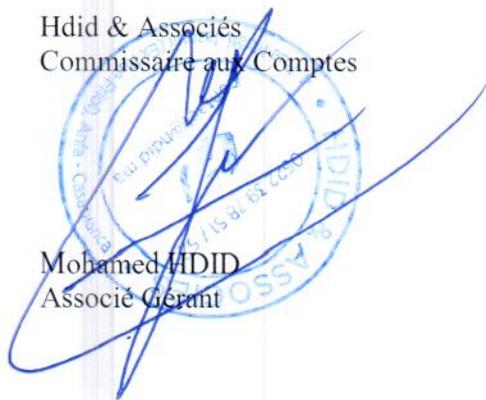
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022			Net
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	
Frais préliminaires	1.235.590,14	839.350,85	396.239,29	572.614,11
Créances titrisées	63.764.535,00	6.017.535,00	57.747.000,00	57.747.000,00
Valeurs nominales	63.764.535,00	6.017.535,00	57.747.000,00	57.747.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	1.372.125,24	-	1.372.125,24	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	2.060.062,52
Trésorerie - actif	89.698,33	-	89.698,33	6.581,91
Total	66.461.948,71	6.856.885,85	59.605.062,86	60.386.258,54

PASSIF	31/12/2022			Net
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	
Résultats antérieurs	-	8.970.720,39	-	2.161.056,00
Résultat de l'exercice	-	778.954,50	-	6.809.664,39
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	353.420,00	-	353.420,00	353.420,00
Parts et obligations spécifiques	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Valeurs nominales	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	68.865.600,00	-	68.865.600,00	68.865.600,00
Valeurs nominales	68.865.600,00	-	68.865.600,00	68.865.600,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	58.337,75	-	58.337,75	60.618,93
Fournisseurs	57.380,00	-	57.380,00	57.340,00
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	66.461.948,71	59.605.062,86	60.386.258,54	60.386.258,54

FT DOMUS CPT LIX IV

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	17.882,04	46.728,30
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	381.140,00	353.420,00
Total des produits (A)	399.022,04	400.148,30

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	620.461,72	662.482,87
Dotations aux amortissements	176.374,82	176.374,82
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	381.140,00	353.420,00
Autres dotations	-	6.017.535,00
Total des charges (B)	1.177.976,54	7.209.812,69
Résultat (A-B)	- 778.954,50	- 6.809.664,39

FT DOMUS CPT LIX IV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	17.882,04	46.728,30
Charges financières	-	-
Marge financière brute	17.882,04	46.728,30
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	6.017.535,00
Marge financière nette	17.882,04	5.970.806,70
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	796.836,54	838.857,69
Résultat de l'exercice	- 778.954,50	- 6.809.664,39

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX V »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 36.930.077,58 y compris une perte nette de DH (500.883,76).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX V

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net	
Frais préliminaires	765.811,89	520.224,98	245.586,91		354.903,04
Créances titrisées	39.581.397,00	3.737.397,00	35.844.000,00		35.844.000,00
Valeurs nominales	39.581.397,00	3.737.397,00	35.844.000,00		35.844.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-		-
Créances rattachées	-	-	-		-
Créances diverses	686.062,62	-	686.062,62		-
Créances représentatives des titres reçus en pension	-	-	-		-
Titres et valeurs de placement	154.428,05	-	154.428,05		1.225.635,44
Trésorerie -actif-	41.187.699,56	4.257.621,98	36.930.077,58		7.781,77
Total					37.432.320,25
PASSIF					
Résultats antérieurs					1.394.110,69
Résultat de l'exercice		5.641.725,63			4.247.614,94
Fonds de garantie		500.883,76			-
Provisions pour risques et charges		228.340,00			228.340,00
Parts et obligations spécifiques		20.000,00			20.000,00
Valeurs nominales		20.000,00			20.000,00
Ecart d'émission		-			-
Dettes rattachées		-			-
Parts et obligations ordinaires		42.747.900,00			42.747.900,00
Valeurs nominales		42.747.900,00			42.747.900,00
Ecart d'émission		-			-
Dettes rattachées		-			-
Dettes diverses		39.106,97			40.525,88
Fournisseurs		37.340,00			37.280,00
Dettes de trésorerie		-			-
Total		36.930.077,58			37.432.320,25

FT DOMUS CPT LIX V

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	10.400,28	27.995,57
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	246.350,00	228.340,00
Total des produits (A)	256.750,28	256.335,57

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	401.967,91	428.897,38
Dotations aux amortissements	109.316,13	109.316,13
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	246.350,00	228.340,00
Autres dotations	-	3.737.397,00
Total des charges (B)	757.634,04	4.503.950,51
Résultat (A-B)	- 500.883,76	- 4.247.614,94

FT DOMUS CPT LIX V
 Pour l'Exercice clos le 31/12/2022
 Rapport G&C

FT DOMUS CPT LIX V

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	10.400,28	27.995,57
Charges financières	-	-
Marge financière brute	10.400,28	27.995,57
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		3.737.397,00
Marge financière nette	10.400,28	3.709.401,43
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	511.284,04	538.213,51
Résultat de l'exercice	- 500.883,76	- 4.247.614,94

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 28.916.441,71 y compris une perte nette de DH (398.213,71).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX VI

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Frais préliminaires	594.514,09	403.860,35	275.517,89
Créances titrisées	30.675.608,00	2.564.608,00	28.111.000,00
Valeurs nominales	30.675.608,00	2.564.608,00	28.111.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	571.718,85	-	-
Titres et valeurs de placement	-	-	922.618,56
Trésorerie -actif-	43.069,12	-	6.579,14
Total	31.884.910,06	2.968.468,35	29.315.715,59

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Résultats antérieurs	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	4.078.707,81	1.108.471,80
Fonds de garantie	-	398.213,71	2.970.236,01
Provisions pour risques et charges	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	181.500,00	181.500,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	20.000,00	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-
Valeurs nominales	-	33.129.900,00	33.129.900,00
Ecart d'émission	-	33.129.900,00	33.129.900,00
Dettes rattachées	-	-	-
Dettes diverses	-	32.123,23	33.233,40
Fournisseurs	-	29.840,00	29.790,00
Dettes de trésorerie	-	-	-
Total	28.916.441,71	28.916.441,71	29.315.715,59

31/12/2022
 FT Domus CPT LIX VI
 2022

FT DOMUS CPT LIX VI

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	7.702,46	21.155,74
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	195.890,00	181.500,00
Total des produits (A)	203.592,46	202.655,74

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	321.052,02	341.919,60
Dotations aux amortissements	84.864,15	84.864,15
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	195.890,00	181.500,00
Autres dotations	-	2.564.608,00
Total des charges (B)	601.806,17	3.172.891,75
Résultat (A-B)	- 398.213,71	- 2.970.236,01

FT DOMUS CPT LIX VI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	7.702,46	21.155,74
Charges financières	-	-
Marge financière brute	7.702,46	21.155,74
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	2.564.608,00
Marge financière nette	7.702,46	2.543.452,26
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	405.916,17	426.783,75
Résultat de l'exercice	- 398.213,71	- 2.970.236,01

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 49.442.785,55 y compris une perte nette de DH (536.183,45).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX VII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Frais préliminaires	1.023.613,61	695.352,70	328.260,91
Créances titrisées	52.964.307,00	5.506.307,00	47.458.000,00
Valeurs nominales	52.964.307,00	5.506.307,00	47.458.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	1.600.812,78	-	1.600.812,78
Titres et valeurs de placement	-	-	-
Trésorerie -actif-	55.711,86	-	55.711,86
Total	55.644.445,25	6.201.659,70	49.442.785,55

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021
Résultats antérieurs	-	7.524.594,85	1.849.071,24
Résultat de l'exercice	-	536.183,45	5.675.523,61
Fonds de garantie	-	-	-
Provisions pour risques et charges	184.250,00	-	184.250,00
Parts et obligations spécifiques	20.000,00	-	20.000,00
Valeurs nominales	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	57.201.200,00	-	57.201.200,00
Valeurs nominales	57.201.200,00	-	57.201.200,00
Ecart d'émission	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Dettes diverses	49.773,85	-	51.650,15
Fournisseurs	48.340,00	-	48.270,00
Dettes de trésorerie	-	-	-
Total	49.442.785,55	49.442.785,55	49.980.775,30

FT DOMUS CPT LIX VII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	19.592,03	45.761,29
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	207.590,00	184.250,00
Total des produits (A)	227.182,03	230.011,29
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	409.659,34	445.906,44
Dotations aux amortissements	146.116,14	146.116,14
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	207.590,00	184.250,00
Autres dotations	-	5.129.262,32
Total des charges (B)	763.365,48	5.905.534,90
Résultat (A-B)	- 536.183,45	- 5.675.523,61

FT DOMUS CPT LIX VII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	19.592,03	45.761,29
Charges financières	-	-
Marge financière brute	19.592,03	45.761,29
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	5.129.262,32
Marge financière nette	19.592,03	5.083.501,03
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	555.775,48	592.022,58
Résultat de l'exercice	- 536.183,45	- 5.675.523,61



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 31.027.980,29 y compris une perte nette de DH (5.695.773,15).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX VIII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	864.607,84	587.338,23	277.269,61	400.688,41
Créances titrisées	44.710.290,00	15.851.290,00	28.859.000,00	34.229.000,00
Valeurs nominales	44.710.290,00	15.851.290,00	28.859.000,00	34.229.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	1.715.156,55	-	1.715.156,55	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-
Trésorerie -actif-	176.554,13	-	176.554,13	2.089.459,68
Total	47.466.608,52	16.438.628,23	31.027.980,29	36.727.047,91
PASSIF				
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	12.271.966,28	-	4.340.793,09
Fonds de garantie	-	5.695.773,15	-	7.931.173,19
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	629.458,64	-	629.458,64
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	20.000,00	-	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	-	48.287.300,00	-	48.287.300,00
Ecart d'émission	-	48.287.300,00	-	48.287.300,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	38.361,08	-	-	41.685,55
Dettes de trésorerie	20.600,00	-	-	20.570,00
Total	31.027.980,29	31.027.980,29	31.027.980,29	36.727.047,91

Page 3
Pour information
Rapport GIC

FT DOMUS CPT LIX VIII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	21.756,72	46.194,26
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	38.600,00	28.670,00
Total des produits (A)	60.356,72	74.864,26

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	224.111,07	251.642,46
Dotations aux amortissements	123.418,80	123.418,80
Dotations aux provisions		
Pour risques et charges	38.600,00	178.867,16
Autres dotations	5.370.000,00	7.452.109,03
Total des charges (B)	5.756.129,87	8.006.037,45
Résultat (A-B)	- 5.695.773,15	- 7.931.173,19

1710340000073
 Your Money Our Fight
 Rapport C.P.C.

FT DOMUS CPT LIX VIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Charges et Produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	21.756,72	46.194,26
Charges financières	-	-
Marge financière brute	21.756,72	46.194,26
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	5.370.000,00	7.602.306,19
Marge financière nette	5.348.243,28	7.556.111,93
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	347.529,87	375.061,26
Résultat de l'exercice	5.695.773,15	7.931.173,19

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 44.632.552,01 y compris une perte nette de DH (4.720.476,98).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

FT DOMUS CPT LIX IX

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision		Net	Net
Frais préliminaires	1 191 325,79	809 281,53			
Créances titrisées	61 818 128,00	20 397 128,00	382 044,26	552 100,54	
Valeurs nominales	61 818 128,00		41 421 000,00	45 748 000,00	
Ecart d'acquisition	-		41 421 000,00	45 748 000,00	
Créances rattachées	-				
Créances diverses	-				
Créances représentatives des titres reçus en pension	-				
Titres et valeurs de placement	2 744 250,48		2 744 250,48		
Trésorerie -actif-	85 257,27		85 257,27		
Total	65 838 961,54	21 206 409,53	44 632 552,01	3 050 528,80	7 186,63
					49 357 815,97
PASSIF	31/12/2022		31/12/2021		
Résultats antérieurs					
Résultat de l'exercice		18 443 275,51			7 081 128,91
Fonds de garantie		4 720 476,98			11 362 154,72
Provisions pour risques et charges					
Parts et obligations spécifiques					
Valeurs nominales		934 690,08			934 690,08
Ecart d'émission		20 000,00			20 000,00
Dettes rattachées		20 000,00			20 000,00
Parts et obligations ordinaires					
Valeurs nominales		66 763 500,00			66 763 500,00
Ecart d'émission		66 763 500,00			66 763 500,00
Dettes rattachées					
Dettes diverses					
Fournisseurs		48 274,42			53 121,40
Dettes de trésorerie		29 840,00			29 780,00
Total		44 632 552,01			49 357 807,85

FT DOMUS CPT LIX IX

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	32.274,73	67.118,32
Reprises sur garanties		
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
Total des produits (A)	46.664,73	67.118,32
CHARGES		
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement		
Dotations aux amortissements	255.695,43	295.553,09
Dotations aux provisions	170.056,28	170.056,28
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	14.390,00	233.672,52
Total des charges (B)	4.767.141,71	11.429.273,04
Résultat (A-B)	- 4.720.476,98	- 11.362.154,72

FT DOMUS CPT LIX IX

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	32.274,73	67.118,32
Charges financières	-	-
Marge financière brute	32.274,73	67.118,32
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	4.327.000,00	10.963.663,67
Marge financière nette	4.294.725,27	10.896.545,35
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	425.751,71	465.609,37
Résultat de l'exercice	4.720.476,98	11.362.154,72

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX X »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 33.755.118,78 y compris une perte nette de DH (4.600.346,30).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	920.553,03	625.342,45	295.210,58	426.615,30
Créances titrisées	47.695.591,00	16.364.591,00	31.331.000,00	35.614.000,00
Valeurs nominales	47.695.591,00	16.364.591,00	31.331.000,00	35.614.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	2.058.187,86	-	2.058.187,86	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-
Trésorerie -actif-	70.720,34	-	70.720,34	2.311.069,04
Total	50.745.052,23	16.989.933,45	33.755.118,78	38.359.161,71
PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Résultats antérieurs	-	13.960.288,92	-	5.104.916,37
Résultat de l'exercice	-	4.600.346,30	-	8.855.372,55
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	721.157,32	-	721.157,32
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	-	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	51.511.100,00	-	51.511.100,00
Valeurs nominales	-	51.511.100,00	-	51.511.100,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	40.556,68	-	44.333,31
Fournisseurs	-	22.940,00	-	22.860,00
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	33.755.118,78		38.359.161,71	

FT DOMUS CPT LIX X

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	24.393,83	51.015,20
Reprises sur garanties		
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	11.070,00	-
Total des produits (A)	35.463,83	51.015,20

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	210.335,41	241.156,60
Dotations aux amortissements	131.404,72	131.404,72
Dotations aux provisions		
Pour risques et charges	11.070,00	180.289,33
Autres dotations	4.283.000,00	8.353.537,10
Total des charges (B)	4.635.810,13	8.906.387,75
Résultat (A-B)	- 4.600.346,30	- 8.855.372,55

FT DOMUS CPT LIX X

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	24.393,83	51.015,20
Charges financières	-	-
Marge financière brute	24.393,83	51.015,20
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	4.283.000,00	8.533.826,43
Marge financière nette	4.258.606,17	8.482.811,23
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	341.740,13	372.561,32
Résultat de l'exercice	4.600.346,30	8.855.372,55

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 30.077.726,70 y compris une perte nette de DH (2.421.792,92).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX XI

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Frais préliminaires	781.887,90	531.145,60	250.742,30
Créances titrisées	40.452.581,00	12.389.581,00	28.063.000,00
Valeurs nominales	40.452.581,00	12.389.581,00	28.063.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	1.600.812,78	-	1.600.812,78
Titres et valeurs de placement	-	-	-
Trésorerie -actif.	163.171,62	-	163.171,62
Total	42.998.453,30	12.920.726,60	30.077.726,70

PASSIF	31/12/2022		Net
	Montant Brut N	Amort/Provision	
Résultats antérieurs	-	-	-
Résultat de l'exercice	11.878.165,17	-	11.878.165,17
Fonds de garantie	2.421.792,92	-	2.421.792,92
Provisions pour risques et charges	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	611.643,04	-	611.643,04
Valeurs nominales	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	20.000,00	-	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-
Valeurs nominales	43.688.700,00	-	43.688.700,00
Ecart d'émission	43.688.700,00	-	43.688.700,00
Dettes rattachées	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-
Fournisseurs	36.541,75	-	36.541,75
Dettes de trésorerie	20.800,00	-	20.800,00
Total	30.077.726,70	30.077.726,70	32.502.670,16

FT DOMUS CPT LIX XI

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	42.655,45
Autres produits financiers	20.272,75	
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	10.030,00	-
Total des produits (A)	30.302,75	42.655,45

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	187.454,76	214.315,57
Dotations aux amortissements	111.610,91	111.610,91
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	10.030,00	152.910,76
Autres dotations	2.143.000,00	7.084.662,55
Total des charges (B)	2.452.095,67	7.563.499,79
Résultat (A-B)	- 2.421.792,92	- 7.520.844,34

FT DOMUS CPT LIX XI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Charges et Produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	20.272,75	42.655,45
Charges financières	-	-
Marge financière brute	20.272,75	42.655,45
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
	2.143.000,00	7.237.573,31
Marge financière nette	2.122.727,25	7.194.917,86
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	299.065,67	325.926,48
Résultat de l'exercice	2.421.792,92	7.520.844,34

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 89.787.278,75 y compris un bénéfice net de DH 3.366.248,58.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1.634.726,17	1.110.488,61	524.237,56	757.587,21
Créances titrisées	85.114.856,00	224.856,00	84.890.000,00	81.046.000,00
Valeurs nominales	85.114.856,00	224.856,00	84.890.000,00	81.046.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	4.230.719,49	-	4.230.719,49	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	4.610.831,48
Trésorerie -actif-	142.321,70	-	142.321,70	6.611,49
Total	91.122.623,36	1.335.344,61	89.787.278,75	86.421.030,18

PASSIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	5.594.476,59	-	5.594.476,59	5.205.450,55
Fonds de garantie	3.366.248,58	-	3.366.248,58	389.026,04
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Valeurs nominales	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	91.924.300,00	-	91.924.300,00	91.924.300,00
Valeurs nominales	91.924.300,00	-	91.924.300,00	91.924.300,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	71.206,76	-	71.206,76	71.206,77
Fournisseurs	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	89.787.278,75	89.787.278,75	86.421.030,18	86.421.030,18

FT DOMUS CPT AK XII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	49.314,79	100.082,08
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	3.844.000,00	37.000,00
Total des produits (A)	3.893.314,79	137.082,08
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	293.716,56	292.758,47
Dotations aux amortissements	233.349,65	233.349,65
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	-
Total des charges (B)	527.066,21	526.108,12
Résultat (A-B)	3.366.248,58	389.026,04

FT DOMUS CPT AK XII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	49.314,79	100.082,08
Charges financières	-	-
Marge financière brute	49.314,79	100.082,08
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	3.844.000,00	37.000,00
Marge financière nette	3.893.314,79	137.082,08
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	527.066,21	526.108,12
Résultat de l'exercice	3.366.248,58	-



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 59.882.835,22 y compris une perte nette de DH (3.294.151,36).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XIII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort./Provision		
Frais préliminaires	1.143.449,46	776.758,57	366.690,89	529.913,04
Créances titrisées	59.453.609,00	2.943.609,00	56.510.000,00	59.453.609,00
Valeurs nominales	59.453.609,00	2.943.609,00	56.510.000,00	59.453.609,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	2.972.938,02	-	2.972.938,02	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	3.186.199,88
Trésorerie -actif-	33.206,31	-	33.206,31	7.337,96
Total	63.603.202,79	3.720.367,57	59.882.835,22	63.177.059,88

PASSIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort./Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	792.341,72
Résultat de l'exercice	-	1.107.253,63	-	314.911,91
Fonds de garantie	-	3.294.151,36	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Valeurs nominales	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	64.209.600,00	64.209.600,00	64.209.600,00	64.209.600,00
Dettes diverses	54.640,21	-	54.640,21	54.713,51
Fournisseurs	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	59.882.835,22	59.882.835,22	59.882.835,22	63.177.059,88

Valeur à la clôture
Rapport CAC

FT DOMUS CPT AK XIII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	69.328,59	69.328,59
Autres produits financiers	34.001,77	-
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
Total des produits (A)	34.001,77	69.328,59
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	221.018,35	221.018,35
Charges de fonctionnement	163.222,15	163.222,15
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	2.943.609,00	-
Autres dotations	-	-
Total des charges (B)	3.328.153,13	384.240,50
Résultat (A-B)	- 3.294.151,36	314.911,91

FT DOMUS CPT AK XIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	34.001,77	69.328,59
Charges financières	-	-
Marge financière brute	34.001,77	69.328,59
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	2.943.609,00	-
Marge financière nette	2.909.607,23	69.328,59
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	384.544,13	384.240,50
Résultat de l'exercice	3.294.151,36	314.911,91

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 35.539.601,68 y compris un bénéfice net de DH 120.331,33.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XIV

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	649 409,41	441 151,38	208 258,03	300 958,23
Créances titrisées	33 668 986,00	-	33 668 986,00	33 340 000,00
Valeurs nominales	33 668 986,00	-	33 668 986,00	33 340 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	1 486 469,01	-	1 486 469,01	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	175 888,64	-	175 888,64	1 770 613,56
Trésorerie -actif-	35 980 753,06	-	35 539 601,68	7 698,55
Total		441 151,38	35 539 601,68	35 419 270,34

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Résultats antérieurs	-	997 972,54	-	480 082,91
Résultat de l'exercice		120 331,33		517 889,63
Fonds de garantie		-		-
Provisions pour risques et charges		-		-
Parts et obligations spécifiques		20 000,00		20 000,00
Valeurs nominales		20 000,00		20 000,00
Ecart d'émission		-		-
Dettes rattachées		-		-
Parts et obligations ordinaires		36 362 600,00		36 362 600,00
Valeurs nominales		36 362 600,00		36 362 600,00
Ecart d'émission		-		-
Dettes rattachées		-		-
Dettes diverses		34 642,89		34 642,88
Fournisseurs		-		-
Dettes de trésorerie		-		-
Total		35 539 601,68		35 419 270,34

FT DOMUS CPT AK XIV

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	38.674,45
Autres produits financiers	18.832,14	
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	328.986,00	-
Total des produits (A)	347.818,14	38.674,45
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	134.786,61	134.877,88
Dotations aux amortissements	92.700,20	92.700,20
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	328.986,00
Total des charges (B)	227.486,81	556.564,08
Résultat (A-B)	120.331,33	- 517.889,63

FT DOMUS CPT AK XIV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	18.832,14	38.674,45
Charges financières	-	-
Marge financière brute	18.832,14	38.674,45
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	328.986,00	328.986,00
Marge financière nette	347.818,14	290.311,55
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	227.486,81	227.578,08
Résultat de l'exercice	120.331,33	517.889,63



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XV »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 109.451.546,29 y compris un bénéfice net de DH 2.514.063,44.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XV

31/12/2022

BILAN AU

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	1 986 221,91	1 349 263,77	636 958,14	920 482,19
Créances titrisées	103 485 415,00	-	103 485 415,00	100 391 000,00
Valeurs nominales	103 485 415,00	-	103 485 415,00	100 391 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	5 259 813,42	-	5 259 813,42	5 619 380,20
Créances représentatives des titres reçus en pension	-	-	-	6 620,47
Titres et valeurs de placement	69 359,73	-	69 359,73	-
Trésorerie -actif-	110 800 810,06	1 349 263,77	109 451 546,29	106 937 482,86
Total				
	31/12/2022		31/12/2021	
PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Résultats antérieurs	4 932 351,07	-	-	3 893 513,51
Résultat de l'exercice	2 514 063,44	-	-	1 038 837,56
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	20 000,00	-	-	20 000,00
Parts et obligations spécifiques	20 000,00	-	-	20 000,00
Valeurs nominales	-	-	-	-
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	111 763 900,00	-	-	111 763 900,00
Parts et obligations ordinaires	111 763 900,00	-	-	111 763 900,00
Valeurs nominales	-	-	-	-
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	85 933,92	-	-	85 933,93
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total		109 451 546,29		106 937 482,86

FT DOMUS CPT AK XV
 31/12/2022
 109 451 546,29

FT DOMUS CPT AK XV

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	60.096,50	121.952,57
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	3.094.415,00	-
Total des produits (A)	3.154.511,50	121.952,57

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	356.924,01	356.266,08
Charges de fonctionnement	283.524,05	283.524,05
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	521.000,00
Autres dotations	-	-
Total des charges (B)	640.448,06	1.160.790,13
Résultat (A-B)	2.514.063,44	- 1.038.837,56

FT DOMUS CPT AK XV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	60.096,50	121.952,57
Charges financières	-	-
Marge financière brute	60.096,50	121.952,57
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	3.094.415,00	521.000,00
Marge financière nette	3.154.511,50	399.047,43
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	640.448,06	639.790,13
Résultat de l'exercice	2.514.063,44	1.038.837,56

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 84.654.497,98 y compris un bénéfice net de DH 22.203,92.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

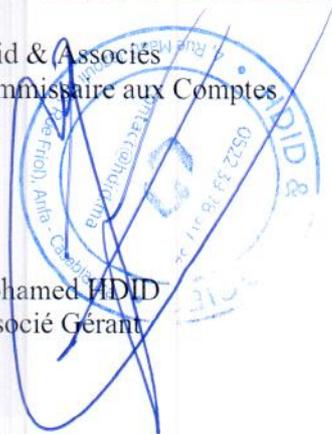
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XVI

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net	Net
Frais préliminaires	1.537.916,13	1.044.724,40	493.191,73	493.191,73	712.722,19
Créances titrisées	80.069.239,00	-	80.069.239,00	80.069.239,00	79.586.000,00
Valeurs nominales	80.069.239,00	-	-	-	79.586.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	3.887.688,18	-	3.887.688,18	3.887.688,18	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-	4.325.905,16
Trésorerie -actif-	204.379,07	-	204.379,07	204.379,07	7.666,72
Total	85.699.222,38	1.044.724,40	84.654.497,98	84.654.497,98	84.632.294,07

PASSIF	31/12/2022		31/12/2021	
Résultats antérieurs	-	1.932.662,01	-	2.805.324,78
Résultat de l'exercice	-	22.203,92	-	872.662,77
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Valeurs nominales	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	86.474.900,00	86.474.900,00	86.474.900,00	86.474.900,00
Ecart d'émission	86.474.900,00	86.474.900,00	86.474.900,00	86.474.900,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	70.056,07	70.056,07	70.056,08	70.056,08
Fournisseurs	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	84.654.497,98	84.654.497,98	84.654.497,98	84.632.294,07

FT DOMUS CPT AK XVI

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	46.208,00	93.995,59
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	483.239,00	1.283.000,00
Total des produits (A)	529.447,00	1.376.995,59

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	287.712,62	284.802,36
Dotations aux amortissements	219.530,46	219.530,46
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	-
Total des charges (B)	507.243,08	504.332,82
Résultat (A-B)	22.203,92	872.662,77

FT DOMUS CPT AK XVI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Charges et Produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	46.208,00	93.995,59
Charges financières	-	-
Marge financière brute	46.208,00	93.995,59
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	483.239,00	1.283.000,00
Marge financière nette	529.447,00	1.376.995,59
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	507.243,08	504.332,82
Résultat de l'exercice	22.203,92	872.662,77



Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 64.515.976,06 y compris un bénéfice net de DH 314.485,43.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XVII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		Net	31/12/2021
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1.173.678,86	797.293,76	376.385,10	543.922,36
Créances titrisées	61.042.876,00	-	61.042.876,00	60.372.000,00
Valeurs nominales	61.042.876,00	-	61.042.876,00	30.372.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	2.972.938,02	-	2.972.938,02	-
Titres et valeurs de placement	-	-	-	3.278.914,00
Trésorerie -actif-	123.776,94	-	123.776,94	6.654,26
Total	65.313.269,82	797.293,76	64.515.976,06	64.201.490,62
PASSIF				
Résultats antérieurs	-	1.800.149,76	-	808.865,03
Résultat de l'exercice	-	314.485,43	-	991.284,73
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Valeurs nominales	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	65.926.400,00	65.926.400,00	65.926.400,00	65.926.400,00
Ecart d'émission	65.926.400,00	65.926.400,00	65.926.400,00	65.926.400,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	55.240,39	-	55.240,38
Fournisseurs	-	-	-	-
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	64.515.976,06	64.515.976,06	64.515.976,06	64.201.490,62

FT DOMUS CPT AK XVII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	35.018,98	71.313,91
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	670.876,00	-
Total des produits (A)	705.894,98	71.313,91
CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	223.872,29	224.185,38
Dotations aux amortissements	167.537,26	167.537,26
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	670.876,00
Total des charges (B)	391.409,55	1.062.598,64
Résultat (A-B)	314.485,43	991.284,73
	-	-

FT DOMUS CPT AK XVII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Charges et Produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	35.018,98	71.313,91
Charges financières	-	-
Marge financière brute	35.018,98	71.313,91
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	670.876,00	670.876,00
Marge financière nette	705.894,98	599.562,09
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	391.409,55	391.722,64
Résultat de l'exercice	314.485,43	991.284,73

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII »
CASABLANCA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 114.285.664,94 y compris un bénéfice net de DH 3.619.419,07.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », pour la période close au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

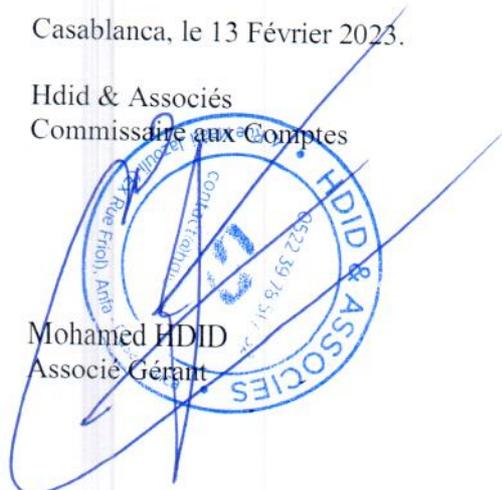
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 13 Février 2023.

Hdid & Associés
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID
Associé Gérant



FT DOMUS CPT AK XVIII

BILAN AU

31/12/2022

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut N	Amort./Provision	Net	Net
Frais préliminaires	2.073.535,24	1.408.576,74	664.958,50	960.946,13
Créances titrisées	108.046.421,00	-	108.046.421,00	103.826.000,00
Valeurs nominales	108.046.421,00	-	108.046.421,00	103.826.000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Créances représentatives des titres reçus en pension	5.488.500,96	-	5.488.500,96	5.872.648,04
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-
Trésorerie -actif-	85.784,48	-	85.784,48	6.651,70
Total	115.694.241,68	1.408.576,74	114.285.664,94	110.666.245,87
PASSIF				
Résultats antérieurs				
Résultat de l'exercice		6.132.037,01		2.545.653,94
Fonds de garantie		3.619.419,07		3.586.383,07
Provisions pour risques et charges		-		-
Parts et obligations spécifiques		-		-
Valeurs nominales		20.000,00		20.000,00
Ecart d'émission		20.000,00		20.000,00
Dettes rattachées		-		-
Parts et obligations ordinaires		-		-
Valeurs nominales		116.689.900,00		116.689.900,00
Ecart d'émission		116.689.900,00		116.689.900,00
Dettes rattachées		-		-
Dettes diverses		-		-
Fournisseurs		88.382,88		88.382,88
Dettes de trésorerie		-		-
Total		114.285.664,94		110.666.245,87

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres produits financiers	62.833,02	127.446,22
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	4.220.421,00	-
Total des produits (A)	4.283.254,02	127.446,22

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	367.847,32	370.841,66
Dotations aux amortissements	295.987,63	295.987,63
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	3.047.000,00
Total des charges (B)	663.834,95	3.713.829,29
Résultat (A-B)	3.619.419,07	- 3.586.383,07

FT DOMUS CPT AK XVIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
Charges et Produits		
Produits financiers	62.833,02	127.446,22
Charges financières	-	-
Marge financière brute	62.833,02	127.446,22
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	4.220.421,00	3.047.000,00
Marge financière nette	4.283.254,02	2.919.553,78
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	663.834,95	666.829,29
Résultat de l'exercice	3.619.419,07	3.586.383,07